



PROVINCE DE QUÉBEC  
Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, de la susdite municipalité

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025 ARTICLE 176.1 DU CODE MUNICIPAL

Le rapport financier 2025, accompagné du rapport de l'auditeur indépendant, sera déposé à la séance ordinaire qui se tiendra lundi, le 13 avril 2026, à 19 h 00, à la salle Optimiste de l'aréna située au 1517, 19<sup>e</sup> Rue à St-Côme-Linière.

DONNÉ à Saint-Côme-Linière, ce 3<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-trésorière

=====

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 335)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidante de St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, le troisième jour du mois d'avril 2026, entre 8 h 00 et 16 h 30, à chacun des endroits suivants: Église, hôtel de ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt-six (2026).

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-trésorière